

Entrée en vigueur

Règlement numéro 0365-001 *modifiant le règlement 0365-000 sur le zonage incitatif*, tel que déjà modifié

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le soussigné donne avis public qu'à la séance ordinaire du 17 février 2026, le conseil municipal de la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement portant le numéro 0365-001 intitulé « Règlement modifiant le règlement 0351-000 sur le zonage incitatif, tel que déjà modifié, afin d'intégrer de nouvelles mesures d'abordabilité soit, et il est par les présentes, adopté selon ses forme et teneur ».

En conformité avec les dispositions de l'article 137.15, alinéa 3, de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement est entré en vigueur le 30 mars 2026, date de la délivrance du certificat de conformité de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bas du présent avis ainsi au bas du présent avis public ainsi qu'à la Centrale du citoyen située au 10, rue Saint-Joseph, à Saint-Jérôme, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 16 h 30, et le vendredi, de 8 h 30 à midi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 22 juin 2026.

Le greffier adjoint de la Ville,

 *Simon Vincent*
Signé le 2026-06-22 15:31:11 EDT

Me Simon Vincent, avocat

Pour toute information :
Service de l'urbanisme
450 438-3251

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Entrée en vigueur

Règlement numéro 0365-001 *modifiant le règlement 0365-000 sur le zonage incitatif*, tel que déjà modifié

Je, soussigné, Simon Vincent, greffier adjoint de la Ville de Saint-Jérôme, certifie avoir publié l'avis sur le site web de la Ville, le **22 juin 2026**.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 22 juin 2026.

Le greffier adjoint de la Ville,

 *Simon Vincent*
Signé le 2026-06-22 15:31:14 EDT

Me Simon Vincent, avocat